



Aide aux salles de cinéma dotées des trois labels art & essai

La Région Normandie, la Direction régionale des affaires culturelles et le Centre national du cinéma et de l'image animée souhaitent renforcer la lisibilité et la cohérence de leur politique en matière de cinéma, audiovisuel et multimédia, et plus largement, des images. Il s'agit d'accompagner la filière professionnelle en encourageant la mise en place d'écosystèmes locaux et le développement d'une économie de la création, et de favoriser l'articulation entre politique culturelle et politique de développement économique.

Dans le domaine de l'exploitation et de la diffusion, la France possède un parc de salles de cinéma unique au monde au vu de sa densité, de sa singularité et de sa diversité. Ce parc, qui bénéficie d'une politique de soutien ininterrompu depuis plus de cinquante ans, enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7e art auprès du plus grand nombre.

Objectifs

L'aide constitue une reconnaissance de la programmation qui a permis l'obtention des 3 labels art et essai dans la salle concernée.

Bénéficiaires

Les structures titulaires d'une carte d'exploitant en Normandie (collectivités, associations, sociétés privées d'exploitation inscrites en Normandie au Registre du Commerce et des sociétés) dotées des trois labels art et essai : **Patrimoine et répertoire, Recherche et découverte et Jeune Public.**

Caractéristiques de l'aide

Les demandes des bénéficiaires (en possession des trois labels), seront étudiées au regard d'une évaluation faite sur le **faisceau d'indicateurs suivants** :

- **localisation géographique** de la salle et toutes les contraintes ou avantages liés à ce positionnement géographique,
- place de l'établissement cinématographique dans **l'espace socio-culturel** et le rôle que peut jouer **l'établissement en tant qu'acteur culturel** quasi unique mais aussi les difficultés qui peuvent naître d'importantes **propositions concurrentes** sur un territoire,
- **mono-écran ou deux écrans**. Les caractéristiques techniques d'un établissement déterminent en grande partie les possibilités de programmation. Le choix de l'art et essai, et le maintien des trois labels, est nécessairement **plus contraint** pour un établissement mono écran ou deux écrans,
- **animation culturelle** : mise en œuvre d'une politique culturelle autour d'une programmation, accueil des équipes de films, actions de médiation auprès de publics spécifiques dans toutes leurs diversités, scolaires, jeunes publics, collaboration à des festivals...
- **inscription dans un réseau de salles** : programmation (entente de programmation), animation ou médiation,
- **volume de la programmation art et essai**. Prise en compte du nombre de films classés à l'année et les ratios (nombre de films/écran),
- **programmation des films soutenus par le [Fonds d'Aide cinéma, audiovisuel et multimédia](#)** de la Région Normandie (longue et courte durée),
- **accessibilité des publics** prise en compte dans la **dimension physique** mais également dans **une approche globale** s'inscrivant dans une démarche de respect **des droits culturels**.

Montant de l'aide

La subvention régionale, proposée sur la base de cette évaluation, est comprise entre 3000€ (montant minimum) et 30 000€ (plafond).

Contacts

Contacts

Benoit Pétel

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service industries culturelles, arts visuels, territoires et droits culturels

Chargé de projets industries culturelles

02 35 52 21 39

Pour toute question relative au livre et au cinéma